

SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AU COÛT DE RETRAITE

1. CONTEXTE

1 Dans sa décision D-2011-028¹, la Régie demandait au Distributeur de créer un compte
2 d'écarts pour le coût de retraite et d'y porter la différence entre les coûts réellement encourus
3 et ceux reconnus. Les modalités de disposition de ce compte ont quant à elles été acceptées
4 par la Régie dans sa décision D-2012-024². En conformité avec cette dernière, la présente
5 pièce inclut le suivi 2015 du coût de retraite et du compte d'écarts ainsi que les hypothèses
6 actuarielles à la base du calcul de ce coût pour l'année 2015.

7 De plus, comme il a été demandé par la Régie dans le cadre du Rapport annuel 2012³, le
8 Distributeur dépose le tableau des composantes du coût de retraite ainsi que le tableau des
9 composantes du coût des autres régimes.

2. SUIVI DU COÛT DE RETRAITE ET DU COMPTE D'ÉCARTS EN 2015

10 Le tableau 1 présente, pour l'année 2015, l'évolution du coût de retraite et celle du compte
11 d'écarts, et ce, par composantes.

¹ D-2011-028, page 41.

² D-2012-024, page 40.

³ Rapport annuel 2012, réponse à la question 2.3 de la Régie à la pièce HQD-12, document 1.

**TABLEAU 1 :
COÛT DE RETRAITE ET COMPTE D'ÉCARTS 2015 (M\$)**

HORS BASE DE TARIFICATION	2013					2014					2015					Solde du compte
	Masse salariale	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Frais corporatifs	Total	Masse salariale	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Frais corporatifs	Total	Masse salariale	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Frais corporatifs	Total	
Solde au 31 décembre 2014	9,0	1,9	(2,4)	-	8,5	(17,6)	(7,1)	2,2	(0,7)	(23,2)						(14,7)
Opérations en 2015																
Écart résiduel 2013 versé aux revenus requis	(9,0)	(1,9)	2,4	-	(8,5)	19,0	6,7	(4,5)	0,5	21,7						(8,5)
Écart 2014 versé aux revenus requis						-	-	-	-	-						21,7
Intérêts 2015																-
Écart 2015																
Écart											(1,8)	0,3	(6,1)	(0,1)	(7,7)	(7,7)
D-2015-018											107,1	33,2	(25,1)	3,1	118,3	118,3
Réel 2015											105,3	33,5	(31,2)	3,0	110,6	110,6
Intérêts 2015											0,1	0,1	(0,1)	(0,0)	0,1	0,1
Solde au 31 décembre 2015	-	-	-	-	-	1,4	(0,4)	(2,3)	(0,2)	(1,6)	(1,7)	0,4	(6,2)	(0,1)	(7,6)	(9,2)

3. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES, COMPOSANTES DU COÛT DE RETRAITE ET COMPOSANTES DU COÛT DES AUTRES RÉGIMES

- 1 Le tableau 2 présente les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation du coût de retraite 2015 :
- 2

**TABLEAU 2 :
HYPOTHÈSES ACTUARIELLES**

	Réel 2015		D-2015-018
	IFRS	US GAAP	IFRS
Taux d'actualisation	3,98 %	3,98 %	4,56 %
Taux de rendement prévu des actifs	3,98 %	6,75 %	4,56 %
Taux de croissance des salaires	3,23 %	3,23 %	3,31 %

- 3 Le tableau 3 présente les composantes du coût de retraite 2015 :

**TABLEAU 3 :
COMPOSANTES DU COÛT DE RETRAITE (M\$)**

	Réel 2015			D-2015-018
	IFRS	US GAAP	IFRS / US GAAP ¹	IFRS
Coût des services rendus	441	441	441	419
Frais d'administration	8	-	4	7
Intérêts sur les obligations	880	880	880	908
Rendement prévu des actifs	(816)	(1 302)	(1 049)	(927)
Amortissement de la perte actuarielle nette	-	291	140	-
Coût de retraite d'Hydro-Québec (excluant l'amortissement du coût des services passés)	513	310	416	407
Quote-part du Distributeur – Masse salariale	129,8	78,4	105,3	107,1

¹ IFRS du 1^{er} janvier au 9 juillet 2015 et US GAAP du 10 juillet au 31 décembre 2015.

- 1 Le tableau 4 présente les composantes du coût des autres régimes en 2015 :

**TABLEAU 4 :
COMPOSANTES DU COÛT DES AUTRES RÉGIMES (M\$)**

	Réel 2015			D-2015-018
	IFRS	US GAAP	IFRS / US GAAP ¹	IFRS
Coût des services rendus incluant les régimes à court terme	44	44	44	44
Intérêts sur les obligations	53	53	53	54
Rendement prévu des actifs	(3)	(3)	(3)	(4)
Gain actuariel sur les autres avantages à long terme	(3)	(4)	(4)	-
Modifications aux régimes	11	-	6	-
Amortissement de la perte actuarielle nette	-	25	12	-
Amortissement du crédit pour les services passés	-	(1)	-	
Coût des autres régimes d'Hydro-Québec	102	114	108	94
Quote-part du Distributeur²	29,3	37,5	33,2	23,6

¹ IFRS du 1^{er} janvier au 9 juillet 2015 et US GAAP du 10 juillet au 31 décembre 2015.

² Cette quote-part du Distributeur est nette des coûts capitalisés.